



Communiqué de presse

Amendement de la loi TKG : les fabricants de terminaux de télécommunication saluent la nouvelle loi – le libre choix du routeur confirmé pour la fibre optique

Berlin, le 7 mai 2021 - Les fabricants de routeurs, de téléphones, d'autocommutateurs téléphoniques et d'autres terminaux de télécommunication voient le libre choix du terminal confirmé par la nouvelle loi sur la modernisation des télécommunications en Allemagne. Après le Bundestag, c'est au tour du Bundesrat d'approuver aujourd'hui l'amendement de la loi sur les télécommunications (TKG). À l'avenir, les utilisateurs pourront également choisir leur terminal pour l'accès haut débit (par ex. fibre, câble, DSL ou mobile). La prise de connexion passive au mur comme point de terminaison du réseau est valable indépendamment de la technologie à haut débit utilisée et donc également pour les connexions à fibre optique. Du point de vue du Groupement des fabricants de terminaux de télécommunication (VTKE), l'Agence fédérale des réseaux (BNetzA) est invitée à assurer la mise en œuvre du libre choix du terminal. En particulier, les fournisseurs de connexions à fibre optique ne respectent pas les exigences légales et n'autorisent pas les propres terminaux au point de terminaison du réseau passif.

La possibilité d'une exception doit rester une exception

Le VTKE prévient également que la possibilité nouvellement inscrite dans la loi d'autoriser des exceptions au point de terminaison du réseau passif supprime de facto le libre choix du terminal. Les opérateurs peuvent demander des exceptions au point de terminaison du réseau par une décision de portée générale via l'Agence fédérale des réseaux. Il n'existe pas de raisons techniques nécessitant des exceptions au point de terminaison du réseau passif. Les expériences positives acquises dans l'application du libre choix du terminal – quelle que soit la technologie à haut débit – le confirment.

Les exceptions pourraient également contourner le droit des consommateurs au libre choix du terminal. Cela compliquerait tout changement de fournisseur, car les consommateurs ne pourraient alors plus utiliser librement leur terminal partout. Cela n'est pas dans l'intérêt de la protection des consommateurs, du libre choix du terminal, ni de la concurrence pour plus d'innovation.

Success story du libre choix du routeur

Le libre choix du terminal a fait ses preuves. Depuis le rétablissement du libre choix du terminal en 2016, de nombreux consommateurs ont fait un usage actif de leur droit et ont décidé d'acquérir par millions leur propre terminal dans le commerce. Ils reprennent ainsi le contrôle sur toute la gamme des services Internet et de téléphonie ainsi que sur les mises à jour rapides de leurs terminaux. En outre, ils économisent les frais de location généralement élevés des appareils imposés par le fournisseur.



VTKE

À propos du VTKE

Le VTKE (groupement des fabricants de terminaux de télécommunication) regroupe principalement des entreprises de taille moyenne exerçant leur activité en Europe. Le groupement a vu le jour en 2013 et compte aujourd'hui plus de 20 entreprises adhérentes. Il s'emploie à conforter à long terme les progrès de la libéralisation du marché des télécommunications et se concentre, par la même occasion, évidemment sur le marché des terminaux.

L'objectif : que les utilisateurs aussi bien que les fabricants de terminaux de télécommunication puissent bénéficier du meilleur des possibilités qu'offre un marché libéralisé des télécommunications. Le groupement s'engage notamment à garantir la liberté de choix des terminaux ou, le cas échéant, à la restaurer. Chaque utilisateur devrait pouvoir décider par lui-même quels terminaux il souhaite raccorder à son réseau. Vous trouverez de plus amples informations sur www.vtke.eu

Contact presse :

Urban Bastert

Téléphone : 030 – 399 76 214

e-mail : u.bastert@avm.de

Pamela Krosta-Hartl

Téléphone : 02405 – 499 36 331

e-mail : pamela.krosta-hartl@lancom.de